

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant révision du Plan triennal d'investissement 2023 - 2025.

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 24 Août 2023

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;
Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

Article premier : Est adopté la révision du Plan triennal d'investissement (PTI) 2023 – 2025 de la Ville de Pikine.

Article 2 : Le Plan triennal d'investissement révisé est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 24 Août 2023

Le Maire
Abdoulaye THIMBO